GHR
GROUPEMENT DES HÔTELLERIES & RESTAURATIONS DE FRANCE

Paris, le 31 octobre 2023

Communiqué de presse

ASSURANCE CHÔMAGE : LE GHR VEUT REVOIR LE BONUS-MALUS

Le GHR, le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France a exprimé son soutien au Medef, à la CPME et à l'U2P alors que les 3 organisations interprofessionnelles veulent profiter des nouvelles négociations sur l'Assurance chômage pour revoir le dispositif du bonus-malus.

Ce dispositif a pour objet de dissuader les entreprises de recourir aux contrats à durée indéterminée en augmentant leur contribution individuelle à l'Assurance chômage.

« Le but est louable, mais c'est oublier que dans un secteur comme l'hôtellerie restauration, le recours aux contrats à durée déterminée ne dépend pas d'une mauvaise gestion de ses effectifs par le chef d'entreprise mais de l'activité exercée », explique Didier Chenet, Président du GHR.

« *Le dispositif actuel pénalise par exemple, les entreprises du secteur de l'hôtellerie restauration qui développent une activité d'évènements et de réceptions comme les Traiteurs Organisateurs de Réceptions ou certains hôtels ou restaurants.*
Ces réceptions dont la dimension varie de quelques dizaines de clients à des milliers exigent le recours à des salariés embauchés sous CDDU dont le nombre varie nécessairement.
Cela le bonus-malus ne le prend pas en compte et cela n'est pas acceptable pour les professionnels concernés », poursuit Didier Chenet, Président du GHR.

Le GHR dénonce également le fait que « *ce dispositif pénalise les entreprises qui faute de personnel ont recours à des intérimaires. Et elles sont nombreuses compte tenu de la pénurie de personnel dont souffre le secteur* ».

Enfin, le GHR demande un ajustement « *pour les entreprises saisonnières qui n'ont pas d'autre solution que de recourir à des contrats saisonniers à durée limitée et qui se trouvent automatiquement sanctionnées par le dispositif.* ».

Pour le GHR, « *il est indispensable d'ajuster le dispositif car les entreprises dont les spécificités sont ignorées subissent une augmentation de leur cotisation jusqu'à 1 point. C'est énorme alors que la masse salariale de ces entreprises est déjà proche de 50% de leur chiffre d'affaires* ».

Le GHR compte sur le MEDEF, la CPME et l'U2P pour obtenir ces révisions du dispositif du bonus-malus.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.
Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.